



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 2
Absents : 5
Votants : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-CINQ AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 AVRIL 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BOUVARD (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, M. Florian GIBIER, Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES – CHALET MULTISPORT DEL2024-42

Rapporteur : Michel BELIN

Il est rappelé que la commune s'est engagée sur le projet d'aménagement d'un stade de saut à ski au lieu-dit Les Praz. Ce projet comprend notamment la construction d'un chalet multisport à usage de stockage et de vestiaires.

Par ailleurs, la commune a approuvé le 21/09/2023 l'état d'assiette des coupes forestières 2024 comprenant une coupe effectuée dans la forêt communale parcelle 12 au lieu-dit « Les Lanches » pour un volume d'environ 60 mètres cubes pour la construction de ce chalet multisport.

Un financement est donc sollicité auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de l'appel à projet « construire ou rénover un bâtiment avec du bois local ».

Cette aide permet d'avoir une subvention de 20% du montant du lot en bois local, aide plafonnée à 50 000 €. Elle peut être bonifiée avec un taux porté à 30% et un plafond à 100 000 € pour les projets utilisant les bois feuillus, des gros bois de sapins (et prochainement pour les projets mobilisant du bois scolyté).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 9	Contre :	Abstention :
-----------------	-----------------	---------------------

- **DE VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet « construire ou rénover un bâtiment avec du bois local ».
- **DE SOLLICITER** une subvention au taux maximal de 30% pour un montant de 100 000 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 074-217400852-20240425-DEL2024042-DE



En Mairie, le 25 avril 2024
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 25 avril 2024
Le Maire,
François BARBIER

